



**Association
Protection et
Avenir d'Avijl**

PLATEAU AVIJL

**C'est donc fait :
le gouvernement a approuvé
la procédure de classement**

Uccle, le 13 février 2014

"Ce jeudi 13 février 2014 est un grand jour pour le plateau Avijl"

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a accepté la demande de classement présenté par la Commission des Monuments et Sites. Céline Fremault, Ministre, a défendu cette demande avec beaucoup d'énergie et de volonté.

Le dossier avait été préparé par notre Association et particulièrement par André Dubois et son équipe. Il a été présenté à la Commission par Bruxelles-Nature. Cette demande concernait la protection des 75% d'espaces verts prévus au PPAS 28ter. Les constructions prévues (25%), si elles sont réalisées, vont malheureusement dénaturés et défigurés le plateau Avijl.

La procédure de classement, acceptée aujourd'hui par le gouvernement, est une véritable garantie pour éviter que d'autres constructions s'y ajoutent dans le futur. Ce classement, s'il aboutit, sera un verrou efficace à l'encontre des promoteurs de tous bords.

Nous sommes toujours déterminés à introduire d'autres demandes de classement sur ce plateau pour les parties dites "constructibles". Le plateau Avijl doit rester un ensemble cohérent et garder son aspect de poumon vert qui domine le vieux quartier de Saint-Job.

Stéphane DAVIDTS
Président